
CONSORT NT
Société Anonyme
Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint-Cyr
75017 Paris

RCS Paris 389 488 016

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

FIDREC
21, rue de Téhéran
75008 PARIS

EXPERTISES & SERVICES
11, bis rue Portalis
75008 PARIS

Sociétés de Commissariat aux Comptes inscrites à la Compagnie Régionale de Paris

CONSORT NT
Société Anonyme
Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint-Cyr
75017 Paris

RCS Paris 389 488 016

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention autorisée par votre Conseil d'administration en date du 24 octobre 2013 :

Personnes intéressées :

Monsieur Jason GUEZ, Président Directeur Général de Consort NT et Président de Consort NT Group.

Monsieur Elie COHEN, administrateur et directeur général délégué de Consort NT et directeur général de Consort NT Group.

- Conclusion d'un contrat de sous location commerciale entre votre Société et la société Consort NT Group dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
 - Adresse des locaux : 58, boulevard Gouvion Saint-Cyr et 1 Place du général Koeing, 75017 Paris
 - Durée du contrat : 9 ans à compter du 4/06/2013 au 3/06/2022
 - Loyer comptabilisé en charges sur l'exercice : 7 185 €.
 - Dépôt de garantie versé : 8 270 €.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L.225-42 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Première convention : Convention d'intégration fiscale

Personnes intéressées :

Monsieur Jason GUEZ, Président Directeur Général de votre Société, Président de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D, Président de la société Consort Group et liquidateur de Consort SARL.

Monsieur Elie COHEN, administrateur et directeur général délégué de votre Société, et directeur général de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D.

- Conclusion d'une convention d'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2009 et jusqu'au 31/12/2013 entre votre Société et les sociétés Consort Group, Consort France, Consort R&D
- La convention d'intégration fiscale existante a été résiliée au cours de l'exercice au profit d'une nouvelle convention d'intégration fiscale conclue avec la société CONSORT NT GROUP (nouvelle société mère intégrante), qui n'est pas soumise à la procédure des conventions réglementées.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une ratification suite à la résiliation de la convention d'intégration fiscale.

Deuxième convention : Renouvellement de la convention de redevance de marque

Personnes intéressées :

Monsieur Jason GUEZ, Président Directeur Général de votre Société, et Président de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D.

Monsieur Elie COHEN, administrateur et directeur général délégué de votre Société, et directeur général de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D.

- Renouvellement de la convention de redevance de marque entre votre Société et les sociétés Consort France et Consort R&D pour une durée de 3 ans, du 01/01/2013 au 01/01/2016, à un taux de 2,5% du chiffre d'affaires hors taxes et hors Groupe.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une ratification. En décembre 2012, un avenant de la convention de redevance de marque a augmenté le taux à compter du 1^{er} janvier 2013 à 3,5% du chiffre d'affaires hors taxe réalisé grâce aux marque sous licences auprès de personnes extérieures au Groupe. Au cours du premier trimestre 2014, la Société a souhaité modifier le taux de redevance de marque et revenir au taux initial à 2,5%.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Première convention : Convention de redevance de marque

Personnes intéressées :

Monsieur Jason GUEZ, Président Directeur Général de votre Société, Président de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D.

Monsieur Elie COHEN, administrateur et directeur général délégué de votre Société, et directeur général de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D.

- Conclusion d'une convention de redevance de marque entre votre Société et les sociétés Consort France et Consort R&D pour une durée de 3 ans, du 01/01/2013 au 01/01/2016, à un taux de 2,5% du chiffre d'affaires hors taxes et hors Groupe.

Montant comptabilisé en produits au 31/12/2013 : 2 796 489 €, se décomposant de la manière suivante :

- Consort France : 2 715 966 €
- Consort R&D : 80 523 €

Deuxième convention : Contrat de bail avec la SCI Puteaux Croissance

Personnes intéressées :

Monsieur Jason GUEZ, Président directeur général de votre Société et associé indirect de la SCI Puteaux Croissance.

Madame Sonia GUEZ, administrateur de votre Société et conjoint de Monsieur Jason GUEZ.

Conclusion d'un contrat de bail entre votre Société et la société SCI Puteaux Croissance, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Adresse des locaux : 34 rue Jean Jaurès, 92800 Puteaux La Défense
- Durée du contrat : 9 ans à compter du 02/12/2010 au 30/11/2019
- Loyer comptabilisé en charges sur l'exercice : 386 580 €
- Dépôt de garantie : 90 000 €

Troisième convention : Contrat de bail avec la SCI Cassandre

Personnes intéressées :

Monsieur Jason GUEZ, administrateur et président directeur général de votre Société, et associé de la SCI Cassandre depuis le 10 juillet 2009, date d'acquisition de parts sociales dans cette SCI.

Madame Sonia GUEZ, administrateur de votre Société et conjoint de Monsieur Jason GUEZ.

- Conclusion d'un contrat de bail entre votre Société et la société SCI Cassandre dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
 - Adresse des locaux : 65 rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse
 - Durée du contrat : 9 ans à compter du 15/09/2008 au 15/09/2017
 - Loyer comptabilisé en charges sur l'exercice : 54 204 €
 - Dépôt de garantie : 12 850 €

Fait à Paris, le 9 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes,

FIDREC

Stéphane DAHAN

Expertises et Services

Philippe SENECHAL